

**Demande de subvention SRESRI 2022
« Accompagnement des projets
pédagogiques innovants des IUT » - IUT de
Tarbes.**

Conseil d'administration du 8 novembre 2021

Délibération 2021/11/CA-100

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie I Pyrénées - Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la demande d'une subvention d'un montant de 200 000€ à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT », année 2022, pour les projets suivants :

- **Un volet centré sur l'accès à distance pour tous les étudiants de l'IUT des ressources logicielles y compris pour les travaux pratiques sur PC.**
- **Un volet sur la mise en œuvre des parcours du BUT GMP.**

Toulouse, le 8 novembre 2021
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36	Nombre de voix favorables : 33
Nombre de membres présents ou représentés : 45	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 2
	Ne prennent pas part au vote : 0